Acte publié et certifié conforme le 23 avril 2026
Mme Rita SCHLADT, Présidente de Pays de Blain Communauté

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

Arrêté : 2026-ADM-10

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MONSIEUR CHRISTOPHE SORIN, 6ème VICE-PRESIDENT

La Présidente de Pays de Blain Communauté,

VU l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la Présidente à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;
VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la séance du Conseil communautaire en date du 15 avril 2026 au cours de laquelle Mme Rita SCHLADT a été élue Présidente de Pays de Blain Communauté et Mr Christophe SORIN 6ème Vice-Président ;
VU la délibération n°2026-04-02 en date du 15 avril 2026 portant élection des Vice-présidents ;
VU la délibération n°2026-04-06 en date du 15 avril 2026 portant délégations du Conseil communautaire à la Présidente ;

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement des services communautaires et pour assurer la continuité du service, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature d'actes et documents soient assurés par les Vice-Présidents ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction et de signature est donnée à Mr Christophe SORIN 6ème Vice-Président de Pays de Blain Communauté, dans le domaine de la vie sportive.

ARTICLE 2 : Délégation permanente est donnée à Mr Christophe SORIN à l'effet de signer au nom de la Présidente, tous courriers, décisions, conventions pour les domaines suivants :

- Gestion des équipements sportifs (Centre aquatique Canal Forêt et Stade d'athlétisme Colette BESSON) ;
- Actions sportives d'intérêt communautaire ;
- Gestion de bâtiments communautaires ;
- Entretien, gestion et création de sentiers de randonnée d'intérêt communautaire.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de l'article 2 devront porter les nom, prénom et qualité du signataire ainsi que la mention « Pour la Présidente et par délégation ».

ARTICLE 4 : Pour l'exercice de cette délégation, Mr Christophe SORIN, sixième Vice-

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260423-2026-ADM-10-AR
Date de réception préfecture : 23/04/2026

Président, percevra une indemnité de fonction telle qu'adopté par le Conseil communautaire du 15 avril 2026 dans sa délibération n°2026-04-07.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement, pour quelque cause que ce soit, Mr Christophe SORIN, sera remplacé dans la plénitude de ses fonctions par l'un des Vice-Présidents pris dans l'ordre du tableau.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après signature, affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Blain, le 23 avril 2026

La Présidente
Rita SCHLADT



La Présidente

- **Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**
- **Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.**

Notifié le _____
Signature :

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20260423-2026-ADM-10-AR
Date de réception préfecture : 23/04/2026